

COMMUNIQUÉ

Le Collectif Bassines Non Merci 79

PROCÈS DE JULIEN LE GUET : LA COUR D'APPEL DOIT SE PRONONCER SUR LE HARCÈLEMENT DU PARQUET DE NIORT



Le 05/03/26

Ce mercredi 4 mars, Julien Le Guet co-porte parole du Collectif Bassines Non Merci comparaissait une nouvelle fois devant la cour d'appel de Poitiers dans le cadre de plusieurs mobilisations et motifs différents.

Les poursuites portent notamment sur des faits liés à la « Grillade party » du 2 octobre 2022 où il est reproché à Julien Le Guet la participation à un groupement, la menace de destruction, le vol d'une pelle et l'inscription, au marqueur effaçable, d'un message sur un panneau appartenant à la Coopérative Océalia indiquant « Océalia, complice des bassines, signataire du protocole ». Julien Le Guet a reconnu, dans sa déclaration, avoir inscrit ce message politique visant à dénoncer l'implication d'Océalia dans les projets de méga-bassines. La pelle, qui se trouvait le long d'une palisse et qui était endommagée et sans marquage identifiable, a été reposée à proximité de la coopérative. **Vous noterez le caractère ubuesque, si ce n'est pas pathétique, des faits mineurs et sans réel préjudice pour lesquels Julien Le Guet est poursuivi. Et pourtant, il fait bien l'objet de poursuites pénales.** La question se pose alors : quel besoin avait Océalia, d'envergure nationale voire internationale, propriétaire notamment de 83 magasins Gamm Vert dans le Grand Ouest et réalisant 77 millions d'euros de chiffre d'affaires dans cette activité, de porter plainte pour des faits aussi insignifiants ?

Il s'est agit également du week-end de mobilisation des 29 et 30 octobre 2022, intitulé « Pas une bassine de plus », à Sainte-Soline où Julien Le Guet est poursuivi pour groupement et pour dégradation sur un tuyau d'irrigation appartenant à M. Charruyer. Aucun élément matériel ne permet d'établir que Julien Le Guet aurait physiquement participé à la dégradation des grilles ou au déterrage du tuyau. Aucune image ne vient étayer ces accusations, alors même que la manifestation était couverte par de nombreux médias nationaux.

La dernière procédure a concerné un tag « Pour Serge et les 200 blessés de Sainte Soline, Dubée, Vestieau, Darmanin en prison » réalisé le 1er mai 2023 devant la gendarmerie de Niort. Nous noterons là encore le caractère grotesque de ce procès où les seuls éléments versés au dossier pour tenter d'incriminer Julien Le Guet sont trois photographies floues d'une personne de dos, ne permettant aucune identification formelle... Nous rappelons que, dans une décision antérieure, le tribunal de Niort a d'ailleurs relaxé Julien Le Guet dans une affaire de diffamation connexe, faute d'éléments probants !

Une accumulation de procédures à caractère dissuasif

Depuis 2022, nous constatons que **Julien Le Guet fait l'objet d'une multiplication des poursuites. Il y a là une véritable opération politique et un harcèlement judiciaire visant à affaiblir le mouvement contre les méga-bassines en s'attaquant à un porte-parole identifié et en créant un climat de pression permanent.**

Nous dénonçons ces procédures qui s'apparentent à des procédure-bâillon et dont l'objectif est de l'épuiser matériellement et moralement et, au-delà de sa personne, d'adresser un signal dissuasif à l'ensemble du mouvement.

Les réquisitions de peine et les dommages et intérêts demandés par la Coop de l'Eau 79 sont restés identiques à ceux prononcés en première instance, à savoir :

- 300 euros d'amende pour la dégradation liée au tag du 1er mai 2023
- 90 jours amende à 20 € soit 1800 € d'amende pour la "Grillade party" et Sainte-Soline
- 3 700 euros pour le remboursement du tuyau d'irrigation de M. Charruyer
- 5 000 euros pour le préjudice moral
- 2 500 euros pour les fais d'avocat
- 11 000 euros pour le remboursement des 123 grilles
- 1 000 000 euros d'amende qui lui est imputé pour la sécurisation des bassines

Un mouvement déterminé et solidaire

Nous le disons clairement : **ces procédures n'entament en rien notre détermination. Elles ne feront ni taire, ni renoncer à nous mobiliser pour une gestion de l'eau juste et partagée.**

Plus d'une cinquantaine de personnes se sont rassemblées hier devant le tribunal de Poitiers pour témoigner de leur soutien. Ces moments judiciaires sont aussi des moments de grande solidarité et de cohésion qui montrent toute la force de notre mouvement. Au-delà des décisions rendues dans les tribunaux, il y a ce que l'Histoire retiendra : un mouvement citoyen mobilisé pour la défense de l'eau comme commun, face à des projets d'accaparement au profit d'intérêts privés pour une poignée d'exploitations agricoles.

La décision sera rendue le 6 mai.

D'ici là, nous continuerons à informer, à agir et à nous mobiliser. **On vous donne rendez-vous le 25 mars avec des mégaboums partout en France pour les 3 ans de Sainte-Soline !**

Toutes les infos sont à retrouver sur <https://www.bassinesnonmerci.fr/non-classe/2026/03/01/3-ans-apres-ste-soline-appel-a-se-souvenir-a-soutenir-et-a-agir-autour-du-25-mars-partout-en-france/>

